



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **06 février 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **six** du mois de février à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 31 janvier 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal KNOPP - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLET - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés :** Mme Muriel BUISSON - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Denis HOUCHOT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Martine LEROY à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX  
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Frédéric CASSERAT  
M. Michel RENAUD à Mme Corinne COLONEL  
Mme Pauline PABIOT à Mme Stéphanie OUVRY  
M. Bertrand FLANDIN à M. François DENIZOT  
M. Thierry BEAUVAIS à Mme Marie-France LURIER  
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. François DENIZOT** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Travaux 2025 de mises en défens - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la région Bourgogne-Franche-Comté**

M. Hicham BOUJLILAT et Mme Martine BOREL (ayant donné pouvoir) ne prennent pas part au vote.

L'un des enjeux majeurs identifié dans le cadre du Contrat Territorial est la nécessité de restaurer l'état morphologique des milieux aquatiques. La morphologie des cours d'eau du territoire présente une forte dégradation en raison des anciens travaux hydrauliques qui ont été réalisés, d'une part, et les pratiques agricoles liées au bétail, d'autre part.

En effet, l'activité agricole est très présente sur le périmètre du Contrat Territorial. La céréaliculture représente 40 % de la Surface Agricole Utile (SAU) et la polyculture élevage 46%. Les prairies pâturées se trouvent principalement dans les vallées et bordent les rivières. Au droit de ces zones, plusieurs problèmes se posent :

- Le piétinement répété cause une dégradation de la berge et d'une partie du lit mineur ainsi que la mise en suspension des sédiments fins provoquant des problèmes de colmatage du fond du lit.
- Le contact du bétail avec le milieu ainsi que les déjections dans le cours d'eau peuvent induire une dégradation de la qualité de l'eau et présenter un risque sanitaire pour les bêtes.

Les impacts du piétinement du bétail sur les cours d'eau peuvent être fortement diminués par l'installation d'une clôture en bordure de cours d'eau de manière à éviter la divagation du bétail dans le milieu, tout en aménageant des points d'abreuvement et de franchissement de cours d'eau afin de maintenir l'activité pastorale qui s'exerce sur la parcelle.

Le plan de financement de 2025 serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Installation de clôture et aménagements agricoles	49 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	24 500 €
		Région Bourgogne-Franche-Comté (30%) ou FEADER	14 700 €
		Collectivités (20%)	9 800 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>49 000 €</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>49 000 €</b>
TVA (20%)	9 800 €	TVA (20%)	9 800 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>58 800 €</b>	<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>58 800 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ou du dispositif FEADER,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 38  
Pouvoirs : 11  
Votants : 47  
Pour : 47  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

M. François DENIZOT secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'F. DENIZOT', is written on the page.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
Reçu en préfecture le 13/02/2025  
Publié le 14/02/2025  
ID : 058-200067916-20250206-2025\_06\_02\_07-DE

S<sup>2</sup>LO